



Fiche conseil sur l'utilisation des médicaments

Polyhexamethylene biguanide (PHMB®)

Anti-infectieux ophtalmique

À quoi sert ce médicament ?

Il sert à traiter une infection de l'œil causée par un parasite (acanthamoeba).

Quand et comment prendre votre médicament ?

- Ce sont des gouttes ophtalmiques à administrer plusieurs fois par jour, à intervalle régulier, selon les indications du médecin. Le traitement doit être poursuivi pour toute la durée prescrite, même si vous vous sentez mieux après quelques jours sinon l'infection risque de revenir.

Quels sont les principaux effets secondaires ?

- Picotements dans l'œil
- Sensation de brûlure légère à l'œil
- Vision brouillée

Considérations spéciales ?

- **Un fois ouverte, la bouteille peut être conservée jusqu'à 30 jours maximum.** Toute portion inutilisée doit être détruite par la suite et vous devez contacter la pharmacie de l'hôpital pour un nouveau service de médicament.
- Vous ne pouvez porter de lentilles cornéennes tant que l'infection ne sera pas complètement guérie.
- Conservez ce médicament au **réfrigérateur**. Il est souhaitable de transporter le médicament dans une petite glacière lors de vos déplacements.

Avisez votre médecin...

- Si votre vision se détériore

Ce médicament n'est pas commercialisé au Canada. C'est pourquoi un pharmacien de l'hôpital fait les démarches auprès de Santé Canada pour l'obtenir.

Avisez 48 heures à l'avance pour faire préparer votre médicament.

Du lundi au vendredi : 8 h00 à 16 h30 (boîte vocale en dehors de ces heures – laisser un message)
Tél. : (514) 252-3400 poste 6123